



PREAMBULE

Arlysière, la communauté d'agglomération de la région albertilloise, dispose de la compétence mobilité et gère ainsi les transports urbains (9 lignes), non urbains (4 lignes) et scolaires (environ 80 services) sur le territoire (toutes les informations utiles aux déplacements en bus sur www.tra-mobilite.com et sur www.arlysiere.fr). Afin d'assurer la gestion de ces transports, Arlysière a mis en place une délégation de service public qui a été attribuée à Transdev, opérateur de transport public de voyageurs.

Dans le cadre des campagnes de communication mises en œuvre chaque année, pour 2021, Arlysière et Transdev Albertville ont souhaité proposer un projet innovant visant à associer un public d'adolescents pour la réalisation d'un court-métrage citoyen dont le principal message est la lutte contre les incivilités. **Il s'agit de sensibiliser le public jeune mais également les autres usagers sur l'importance du service public mais aussi leurs obligations et leurs droits dans les bus, sur les notions de sécurité et civisme dans les transports en commun.**

Ce mini-film, si possible humoristique aura donc pour but de faire prendre conscience aux usagers de l'intérêt pour tous d'adopter la bonne attitude dans le bus. **« ALORS RESPECT DANS LE BUS ! ».**

Il est prévu que le film puisse servir de support de communication pour Arlysière et les canaux de diffusion envisagés sont :

- ▬ Les cinémas du territoire
- ▬ Le site internet et les réseaux sociaux d'Arlysière
- ▬ Le site internet dédié à la mobilité (TRA-mobilité)
- ▬ Dans les établissements scolaires (pour aborder des sujets de citoyenneté)
- ▬ Différentes manifestations
(Présentation du clip au concours « Ecran ouvert 2021 » organisée par la ville d'Albertville ...)
- ▬ Couverture médiatique locale et nationale

L'utilisation du film et des contributions des candidats ne sont pas limitées dans le temps.

ARTICLE 01 : ORGANISATEURS

Arlysière et Transdev Albertville organisent un concours de pitch en vue de la réalisation d'un court-métrage citoyen en 2021 sur la thématique du respect dans le bus. Cette action s'organise également en partenariat avec les associations « les Ouvriers de l'image » et « les Amis du Cinéma ».

ARTICLE 02 : PUBLIC CONCERNE

Le concours est ouvert à toutes les personnes habitant sur le territoire d'Arlysière, âgées de 14 à 18 ans (une tolérance est accordée sur la tranche d'âge à 6 mois près)

Les personnes doivent impérativement constituer un groupe de 3 (minimum) à 5 (maximum) pour pouvoir répondre au projet. Les groupes veilleront à favoriser la mixité.

ARTICLE 03 : THEME DU CONCOURS

Arlysière et Transdev Albertville souhaitent mener une action citoyenne relative aux bons comportements à adopter dans les transports en commun de l'agglomération. La valeur du respect est particulièrement à mettre en avant par les candidats en privilégiant le volet humoristique.

ARTICLE 04 : FORME

Les « pitch », rédigés en langue française, devront faire au maximum un A4 (manuscrit ou dactylographié) en recto avec la possibilité d'illustrer en complétant par des éléments visuels (dessins ou photos) afin d'expliquer le projet.

Le rendu attendu est une explication du thème du film, une histoire courte permettant d'illustrer le projet et tout élément d'information afin que le jury puisse définir un classement.

La production des candidats doit rester « réaliste » par rapport aux possibilités de réalisation du film. Aucun effet spécial ou animation spécifique ne sera possible et toute proposition non réalisable sera écartée. Le scénario et la mise en scène proposées doivent permettre une réalisation sur le terrain ; facile, simple et accessible pour tous.

Les éléments seront à envoyer dans une enveloppe cachetée contenant le projet de pitch et une seconde enveloppe fermée avec:

-  **les noms et prénoms des candidats**
-  **leur adresse**
-  **leur date de naissance**
-  **un numéro de téléphone et un mail**

LES DOSSIERS SONT A ENVOYER A L'ADRESSE SUIVANTE :

Arlysière
Service Mobilités
2 Avenue des Chasseurs Alpins - BP 20109
73207 ALBERTVILLE CEDEX

Toute demande d'information complémentaire est à transmettre par mail : transports@arlysiere.fr

! Les participants peuvent présenter plusieurs projets sous plis ou envois séparés !

ARTICLE 05 : ENGAGEMENT

Les participants déclarent être les auteurs de(s) l'œuvre(s) inédite(s) soumise(s), par leurs soins, au concours.

Les Auteurs et ayants droit des scénarios primés donnent leur accord, à titre gracieux, pour que leurs noms et tout extrait de leur œuvre puissent être, le cas échéant, utilisés à des fins promotionnelles et communiqués aux médias.

ARTICLE 06 : JURY

Le jury est composé de représentants d'Arlysière et de Transdev Albertville. Seront associés les Amis du Cinéma, les Ouvriers de l'image et toute structure qu'Arlysière ou Transdev Albertville souhaitent pour les accompagner dans le projet.

Le jury désignera les Lauréats au Concours et attribuera les prix et mentions éventuelles. Les décisions du Jury sont souveraines et sans appel.

Le jury pourra décider d'auditionner certains candidats afin d'avoir des précisions sur leur projet et afin d'appréhender leur motivation. Tout groupe qui ne pourrait satisfaire aux obligations d'échéances telles que définies dans le présent règlement serait disqualifié.

ARTICLE 07 : PRIX

Les prix qui seront décernés seront les suivants :

1^{er} Prix : Le Prix du « Meilleur Scénario » de court métrage

Arlysière et Transdev Albertville accompagneront les lauréats dans la Production de leur Court Métrage et sa réalisation. Cette partie sera encadrée par les Ouvriers de l'image. Les lauréats s'engagent à la réalisation du court-métrage défini par leur pitch et uniquement celui-ci.

Dotation : En plus de cet accompagnement, les vainqueurs bénéficieront de bons d'achats dans les commerces locaux pour un montant de **500€**, d'entrées gratuites aux équipements aquatiques d'Arlysère.

2^{ème} Prix : Le Prix " Coup de cœur" du Jury

Dotation : bons d'achats dans les commerces locaux pour un montant de **300€**, d'entrées gratuites aux équipements aquatiques d'Arlysère.

3^{ème} Prix : Le Prix « Encouragements » du Jury

Dotation : bons d'achats dans les commerces locaux pour un montant de **200€**, d'entrées gratuites aux équipements aquatiques d'Arlysère.

► Une remise des prix pourra être organisée pour récompenser les lauréats.

MENTIONS: En plus des trois principaux prix ci-dessus, le Jury pourra, s'il le souhaite décerner des Mentions Honorifiques à certains Scénarios de Courts Métrages qui présenteront une ou des particularités méritant d'être encouragées.

PALMARES: Le Palmarès sera rendu public sur le Site TRA-mobilité et pourra être, le cas échéant, communiqué aux médias.

ARTICLE 08 : ECHEANCES

Le concours de pitch sera **ouvert le 15 janvier 2021 et les candidats auront jusqu'au 31 mars 2021** pour faire parvenir leurs scénarios à :

Arlysère
Service Mobilités
2 Avenue des Chasseurs Alpins - BP 20109
73207 ALBERTVILLE CEDEX

Les questions éventuelles peuvent être envoyées à l'adresse mail : transports@arlysere.fr

Durant une semaine pendant des vacances scolaires (plus spécifiquement les vacances d'été),

les « Ouvriers de l'image »

encadreront le groupe afin de réaliser le film qui devra être achevé pour le 30 août 2021.



Les organisateurs du concours se réservent le droit d'écourter, de suspendre, repousser, modifier le règlement du concours, si par suite de circonstances indépendantes de leur volonté, ils y étaient contraints.

ARTICLE 09 : RESPONSABILITE

La responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée notamment quant à la perte lors de l'envoi des scénarios par les participants et quant à l'utilisation illégale que pourrait en faire des tiers.

La participation au Concours implique la connaissance du présent règlement et son entière acceptation.

Le règlement est disponible sur le site Internet : www.tra-mobilite.com et www.arlysere.fr

ARTICLE 10 : DISPOSITIONS DIVERSES

- ≡ Les dossiers envoyés par les candidats ne seront pas restitués même si ces derniers en font la demande.
- ≡ A l'issue du concours les dossiers non retenus seront détruits afin de ne pas conserver les données personnelles des candidats.
- ≡ Un justificatif d'identité sera demandé aux lauréats, notamment pour leur domiciliation et leur âge. Un représentant du groupe devra être nommé, qui sera l'interlocuteur unique des organisateurs. Il appartient au groupe retenu de s'organiser pour répondre aux objectifs du concours.
- ≡ En cas de plagiat, les lauréats seront « disqualifiés » et s'engagent à rendre leurs lots.

- Les lauréats ne peuvent demander des droits d'auteur ou tout autre dédommagement pour le travail réalisé et renoncent à tout droit l'image.
- Les prix ne pourront pas être réclamés sous toute autre forme que celle prévue au règlement.

Si le vainqueur ne respectait pas les engagements du point de vue timing pour la réalisation du court-métrage, Arlysère et Transdev Albertville se réservent le droit sans qu'aucune indemnité ne puisse être demandée, de confier la réalisation du film aux autres lauréats dans l'ordre du classement. Les lauréats ne peuvent céder ou transmettre leurs « gains ».

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le jeu concours sans justification nécessaire de leur part.



Mise à jour le : 22 janvier 2021